

**Bureau de la métropole du 28 septembre 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
14 septembre 2018

Conseillers en exercice  
37

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**B 2018-09-284 URBANISME**

**Système d'Informations Géographiques : Approbation d'un projet de convention d'acquisition d'une orthophotographie de précision**

Le rapporteur, M. Reza SALAMI  
donne lecture du rapport suivant

**URBANISME – Système d'Informations Géographiques : Approbation d'un projet de convention d'acquisition d'une orthophotographie de précision**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Syndicat mixte Mégalis Bretagne, créé en 1999, et auquel adhère Brest métropole a notamment pour objet, aux termes de ses statuts, de favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux technologies de l'information et de la communication, dont la mise en œuvre des moyens permettant la promotion et le développement de l'administration électronique sur l'ensemble du territoire breton, par la mutualisation des moyens entre ses membres.

Il a ainsi pour rôle essentiel de conduire des actions et services présentant une utilité pour chacun de ses membres et des organismes qui leur sont rattachés.

C'est dans ce contexte que le Syndicat mixte Mégalis Bretagne assure depuis 8 ans le portage administratif et financier de l'acquisition mutualisée de données orthophotographiques sur le territoire breton.

Dans le cadre de ce portage régional et de la seconde opération de mise à jour, la consultation Mégalis n°2018-06\_ORTHO29 a été lancée en 2018 pour la fourniture d'orthophotographies et d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) sur le département du Finistère ainsi que sur Brest métropole.

Afin d'optimiser la dépense publique, Brest métropole, dont les exploitations SIG nécessitent une mise à niveau régulière et plus fine, a souhaité intégrer dans le marché des spécifications additionnelles sous la forme d'un lot.

**Mise à disposition :**

Le prestataire retenu assurera la production de l'orthophotographie haute résolution et des produits dérivés sollicités par Brest métropole selon les clauses du marché et en assurera la livraison.

Les droits de propriété de l'ensemble des données produites seront intégralement transférés à Brest métropole à l'issue des prestations.

**Financement :**

En application du marché Mégalis n°2018-06\_ORTHO29, le coût total des prestations retenues sur Brest métropole s'établit à 73 830 € HT (88 596 € TTC).

De ce montant de référence sont déduits :

- la participation financière de Mégalis Bretagne relative à la réalisation d'une orthophotographie couleur haute résolution prévue à l'article 3 de la convention n°2014-07 d'une part, soit un montant de 25 000 € HT (30 000 € TTC) ;
- le reliquat des versements de Brest métropole opérés dans le cadre de la convention n°2011-015 d'autre part, soit un montant de 5 871,80 € HT (7 046,16 TTC).

Par conséquent, la participation financière versée par Brest métropole à Mégalis s'établit à 42 958,20 € HT soit 51 549,84 € TTC.

Cette contribution sera recouverte par le Syndicat mixte via l'émission de titres de recettes comme suit:

- 21 479,10 € HT versés sur l'exercice 2018, (25 774,92 € TTC),
- 21 479,10 € HT versés sur l'exercice 2019, (25 774,92 € TTC).

La contribution sera imputée au budget de Brest métropole sur le programme 481, « Données & études urbaines » à l'article 2051.

#### Intérêts :

D'un point de vue technique :

- la modélisation 3D nécessite une mise à niveau régulière qu'il était programmé de relancer en 2018. Cette acquisition mutualisée est donc une opportunité pour se doter des clichés aériens supports de cette mise à jour.
- par ailleurs, dans l'attente du Référentiel Topographique Simplifié en cours de constitution, la disponibilité d'une orthophotographie de précision permet d'anticiper le recalage des réseaux de Brest métropole attendus pour 2019.
- enfin, ce référentiel image de précision permet de répondre aux besoins d'inventaire d'équipements sur le domaine public (marquages au sol, jalonnements, affleurants réseaux...)

D'un point de vue administratif et financier :

- cette opération mutualisée évite à Brest métropole de monter sa propre consultation comme il était initialement prévu de le faire et lui permet donc d'économiser le temps inhérent au montage et au suivi du marché public s'y rapportant ;
- par ailleurs, l'inclusion de cette prestation supplémentaire dans un marché plus global permet d'optimiser la dépense publique de Brest métropole en mobilisant un nombre important de prestataires et de bénéficier de tarifs plus avantageux en raison de la concurrence ;
- d'autre part, Megalis Bretagne participe financièrement à hauteur de 34 % en raison du partenariat existant, participation non mobilisable si Brest métropole avait agi indépendamment ;
- enfin, l'exploitation de cette donnée sera source d'économies pour constituer le Référentiel Topographique Simplifié sur les parties du territoire peu changeantes.

## **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver les termes de la présente convention d'acquisition d'une orthophotographie de précision,
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer,
- de financer cette acquisition pour une contribution de 51 549,84 € échelonnés en 2 versements successifs au Syndicat mixte Mégalis Bretagne de 25 774,92 € sur l'exercice 2018 puis sur l'exercice 2019.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES  
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE